



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/47/974
S/26046
6 juillet 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-septième session
Point 22 de l'ordre du jour
LA SITUATION DE LA DEMOCRATIE ET
DES DROITS DE L'HOMME EN HAÏTI

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-huitième année

Lettre datée du 6 juillet 1993, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en anglais et en français, une déclaration sur Haïti publiée le 6 juillet 1993 par la Communauté européenne et ses Etats membres (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, au titre du point 22 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur.

Représentant permanent de la Belgique
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Paul NOTERDAEME

060793

ANNEXE

Déclaration de la Communauté européenne et de ses Etats membres
sur Haïti, publiée le 6 juillet 1993

La Communauté européenne et ses Etats membres se rejouissent de l'accord intervenu à New York le 3 juillet 1993 entre le Président Aristide et le commandant en chef de l'armée haïtienne qui ouvre la voie à la restauration de l'ordre constitutionnel et au retour du Président Aristide en Haïti.

Ils félicitent tant l'Organisation des Nations Unies que l'Organisation des Etats américains pour le succès que constitue cet accord, ainsi que M. Dante Caputo, Représentant spécial des secrétaires généraux de ces deux organisations.

La Communauté européenne et ses Etats membres expriment leur plein appui à cet accord. Ils lancent un appel à toutes les parties haïtiennes concernées pour qu'il soit respecté et mis en oeuvre intégralement et afin que le retour à l'ordre constitutionnel ait lieu pacifiquement et permette de jeter les bases d'une réconciliation nationale durable.

La Communauté européenne et ses Etats membres réitèrent leur volonté de reprendre des relations de coopération avec Haïti après la suspension des sanctions édictées par le Conseil de sécurité.
